

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19667 - 76ÈME ANNÉE

## « Relevons le défi de l'élimination de la pauvreté »

Dans un communiqué paru à l'occasion de la « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » qui se tiendra dimanche, la Section PCR de Saint-Denis rappelle que les 24 maires, le président du Département et celui de la Région dépensent chaque année une somme équivalente au budget de l'ONU, 5 milliards d'euros. Elle propose que « Les 26 personnes qui ont la fonction d'ordonner cette masse d'argent devraient se réunir d'urgence pour dégager, avant la fin de l'année, un fonds spécial commun « Pauvreté-Dignité » qui couvre la décennie 2020-2030 ».

À l'occasion de « la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté », le 17 octobre, nous voudrions retenir l'information parue le 7 octobre. Selon une étude de la Banque Mondiale, la pandémie du Covid-19 va faire basculer 150 millions de personnes dans l'extrême pauvreté, à l'horizon 2021. Il est dit que « de nombreux pays connaissent une chute des revenus du travail d'une magnitude jusqu'ici rarement observée ».

Le baromètre de la pauvreté IP-SOS/Secours Populaire indique que « la pauvreté explose en France à des niveaux inédits depuis la seconde guerre mondiale ». L'aide gouvernementale sert de filet de sécurité mais ne permet pas d'enrayer le drame. Selon la secrétaire générale du SP, Mariette Steinberg, « Beaucoup n'avaient

jamais demandé d'aide à personne. Et là, non seulement ils n'ont plus de quoi se nourrir, mais ils ne peuvent plus payer leur loyer ni l'électricité ». En 2 mois de confinement, 1 270 000 colis ont été servis.

La Réunion n'échappe pas à la catastrophe sociale causée par la crise sanitaire. Les plus pauvres sont rejoints par des travailleurs pauvres. Cette évolution vient aggraver une tendance généralement sous-estimée par les décideurs locaux, publics et privés.

L'an dernier, la section communiste de Saint Denis avait publié un « manifeste municipal » invitant à accorder la priorité au traitement de « la pauvreté multiforme ». Cette orientation politique s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable 2015-2030, adoptés à l'ONU par tous les États du monde. Parmi les 17 objectifs universels, la première des priorités vise « l'éradication de l'extrême pauvreté ».

Dans notre « Département socialement hors norme » où 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté et 60 % des jeunes de moins de 25 ans, sortis du cycle scolaire, sont sans emploi, il s'agit d'agir sur des leviers volontaristes et stratégiques. N'ayons pas peur des réalités et des remises en cause.

Notre Pib/habitant représente seulement 60 % du PIB/habitant en France. Tous les pauvres payent la TVA et l'Octroi de Mer. L'Insee a

publié une cartographie de la pauvreté par quartier. Les CCAS et les associations caritatives sont d'intéressantes sources d'informations. Les dépenses globales des 24 Communes, des EPCI et des 2 Assemblées approchent les 5 milliards d'euros ; c'est l'équivalent du budget principal de l'ONU pour une année.

Les 26 personnes qui ont la fonction d'ordonner cette masse d'argent devraient se réunir d'urgence pour dégager, avant la fin de l'année, un fonds spécial commun « Pauvreté-Dignité » qui couvre la décennie 2020-2030. Toutes les forces vives de la société seraient associées à l'élaboration d'un calendrier contraint.

Ainsi, La Réunion mobilisée sera capable de répondre ensemble aux préoccupations de pénurie d'emplois et de logements, du Covid-19, du Traité sur le Climat et des Objectifs universels du Millénaire pour le Développement Durable, etc. Les Communistes de Saint Denis invitent les Réunionnaises et les Réunionnais à relever les défis de ce siècle.

**Saint Denis,  
le 15 octobre 2020.  
Pour la section communiste,  
Ary Yée Chong Tchi Kan**

## Crise budgétaire dans les communes : constat et propositions d'un rapport parlementaire -2-

# Difficultés budgétaires des communes : le poids des dépenses de personnel

Après la question des « surcoûts indéniables », suite du rapport publié en décembre 2019 par deux parlementaires, Georges Patient, sénateur de Guyane et vice-président de la Commission des Finances du Sénat, et Jean-René Cazeneuve, député du Gers et président de la délégation aux collectivités territoriales. Il est question des dépenses de personnel avec un premier volet relatif au poids de la surémunération.

« Malgré des trajectoires différentes, voire opposées, les collectivités des DROM, en particulier la strate communale, font l'objet de critiques récurrentes des magistrats financiers à cause du poids prépondérant de la masse salariale dans leurs dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel des communes d'outre-mer sont significativement plus élevées que la moyenne pour leur strate de population. Ce constat déjà ancien est confirmé chaque année par les données de l'Observatoire des finances locales et de la direction générale des collectivités locales.

La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement des communes, l'un des ratios régulièrement suivi au titre de l'article L.2313-1 du CGCT, dépassait ainsi en 2017 de 10 points le ratio national. L'écart est particulièrement marqué pour les petites communes. Dans ces strates, l'outre-mer connaît des niveaux de dépenses de personnels de plus de 15 points supérieurs à la moyenne. Cet écart résulte en partie de moyens de fonctionnement très supérieurs à ceux des communes métropolitaines de cette taille.

La comparaison avec les communes défavorisées d'Île-de-France récemment étudiées par la Cour des comptes est à cet égard éclairante. Confrontées à des enjeux parfois identiques aux communes ultramarines, en particulier des indicateurs économiques et sociaux dégradés, une population pauvre et un afflux important de population étrangère, elles présentent des ratios proches en matière de masse salariale. Celle-ci y représente une part des charges courantes proche de 60 %.

Les comparaisons précédentes ne tiennent par ailleurs pas compte de la faible intégration intercommunale. En effet, les EPCI ultramarins présentent un ratio « dépenses de personnels sur dépenses de fonctionnement » favorable. Une partie des dépenses de personnel transférées aux EPCI en métropole est demeurée dans les budgets des communes des DROM.

### La « surémunération » est un facteur de coût indéniable

Les ratios présentés, pour être pleinement pertinents, devraient être corrigés des majorations de traitement dont bénéficient les fonctionnaires territoriaux. Souvent critiqué mais jamais remis en cause, ce dispositif propre à la fonction publique outre-mer induit un coût budgétaire certain. Il est évalué pour l'État à 8 % de ses dépenses outre-mer en 2012<sup>28</sup>, soit, selon le document de politique transversale annexé au PLF 2019, à

1,27Mds d'euros pour les seuls personnels civils de l'État.

La DRFIP de Guadeloupe a présenté à la mission ses analyses. Elle estime le coût de la surémunération à 26 % des frais de personnels. La Cour des comptes estimait ce surcoût à 20 % de la masse salariale des communes l'appliquant à tous leurs agents et à 15 % pour les communes ne l'appliquant qu'aux titulaires<sup>29</sup>. Au regard des surcoûts pour l'État (environ 20 %), ces évaluations sont cohérentes.

**Corrigé d'un tel différentiel, les dépenses de personnels de nombre de communes ultramarines seraient conformes aux standards nationaux.**

Dans les territoires les moins attractifs, les collectivités doivent par ailleurs fournir d'autres prestations ou primes pour attirer les cadres. C'est en particulier le cas en Guyane et à Mayotte où la mission a constaté les difficultés de recrutement rencontrées par certains maires. Assez logiquement, les fonctionnaires territoriaux en mobilité géographique estiment devoir bénéficier des mêmes avantages que les fonctionnaires de l'État. »

## Edito

# A l'heure de la 5G on meurt encore de faim (ou la honte de l'humanité)

Le 9 octobre dernier, Prix Nobel de la Paix 2020 a été décernée au PAM (Programme Alimentaire Mondial), « pour ses efforts de lutte contre la faim, pour sa contribution à l'amélioration des conditions de paix dans les zones touchées par des conflits et pour avoir joué un rôle moteur dans les efforts visant à prévenir l'utilisation de la faim comme arme de guerre et de conflit », dicit le Comité Nobel norvégien.

L'année dernière Le Prix Nobel d'économie a été attribué à deux économistes (dont une française) pour leur travail sur la pauvreté. C'est dire que la lutte contre la grande pauvreté et notamment la lutte contre la faim dans le monde est un enjeu essentiel de notre temps.

A deux pas de chez nous, nos frères malgaches subissent les effets du climat et une partie de la population meurt de la famine. Dans le reste du monde, la crise du COVID a exacerbé et augmenté la pauvreté. On estime que plus de 150 millions de personnes seront plongées dans la pauvreté, parmi elles, des « nouveaux pauvres », plus urbanisés, plus éduqués et plus fragiles aussi face à cette situation.

Il est affligeant de constater que le monde n'a pas su anticiper les répercussions de ces phénomènes environnementaux et sanitaire. A l'heure où nous arrivons à envoyer des objets dans l'espace, à l'heure où nous sommes capables de créer des réseaux de communication hyper rapide, nous n'arrivons même pas à fournir l'essentiel à l'ensemble des êtres humains vivant sur Terre.

Très clairement il ne s'agit pas d'une question d'argent, les fonds existent, mais il s'agit surtout d'une question de priorité. Pour les grandes puissances, les grands dirigeants, les grandes fortunes, la priorité n'est pas la lutte contre la faim. Les membres du comité du Prix Nobel ont visiblement placé la priorité des priorités dans cette lutte-là. L'ONU de son côté a fixé comme objectif N°1 (sur 17) « l'Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Ces organismes sont sûrement avant-gardistes. Espérons qu'ils arriveront à faire évoluer les mentalités sur cette question et que demain, comme c'est le cas actuellement pour le réchauffement climatique, nous en parlions dans toutes les écoles et toutes les institutions afin de sensibiliser et de se mobiliser davantage pour en finir avec ce fléau qui est indigne d'une humanité aussi évoluée.

*Julie Pontalba*

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny

Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany

Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433



## Billet philosophique

# Faire croire aux pauvres qu'ils ont à perdre dans le changement : la victoire provisoire de la superstructure à La Réunion

**Taux de chômage aux alentours de 25 % depuis plus de 40 ans, plus de 40 % de la population sous le seuil de pauvreté, manque criant de logements et coût de la vie trop cher : tels sont les résultats de l'infrastructure mise en place par la France à La Réunion. Le maintien de ce système doit beaucoup à sa superstructure qui a su renouveler ses cadres tout en maintenant l'objectif qui lui est assigné : garantir une paix sociale pour préserver les intérêts français dans cette région du monde.**

Dans le matérialisme historique, la superstructure est l'ensemble des idées et des institutions qui viennent justifier l'infrastructure, l'infrastructure étant l'activité de production, l'industrie.

A La Réunion, l'infrastructure est le système politique et économique mis en place quand Paris dut commencer à appliquer la loi du 19 mars 1946 abolissant le statut colonial. Cette infrastructure produit les indicateurs sociaux actuels.

La Réunion compte un taux de chômage très élevé depuis plus de 40 ans. Ce chômage engendre une pauvreté avec plus de 40 % de la population en dessous du seuil défini pour la France. De plus, malgré plus de 10 ans passés dans le système éducatif français, près de 120.000 Réunionnais sont touchés par l'illettrisme.

Cette infrastructure ne vise pas le développement de La Réunion. Elle a mis en concurrence les industries d'une île juste sortie de la colonisation avec celle d'un des pays les plus riches du monde. En conséquence, l'économie productive s'est effondrée, tandis que celle des services s'est considérablement accrue, alimentée par des transferts

publics. Avec l'aide de la France, un système économique favorisant un coût de la vie encore plus élevé qu'en Europe s'est mis en place. Une grande partie des aides sociales arrachées par la lutte est ainsi dépensée dans des grands centres commerciaux détenus par des sociétés extérieures à La Réunion. La transformation des transferts publics en bénéfices privés, telle est une des caractéristiques du néocolonialisme défini par le PCR.

### **La superstructure change de cadres, pas de direction**

Le maintien d'une infrastructure qui produit autant de pauvreté et d'inégalités doit donc beaucoup à la puissance de la superstructure. C'était pourtant loin d'être gagné. En effet, au moment de l'abolition du statut colonial à La Réunion en 1946, la superstructure se confond avec l'aristocratie du sucre. La classe dominante de l'époque était alors composée de gros propriétaires fonciers parfois industriels. 20 ans plus tard, c'était toujours elle qui était aux commandes. La composition du Conseil général ressemblait plus à une Chambre d'agriculture, avec les principaux acteurs de l'industrie sucrière bien représentés.

Sous l'impulsion de la CGT et des communistes, les Réunionnais se sont révoltés dans les urnes en 1956, avec l'élection de deux députés communistes sur les trois sièges en jeu. La liste communiste était en tête dans toutes les municipalités. La superstructure était ébranlée par les règles qu'elle avait elle-même fixées, Paris changea alors de politique.

Parallèlement à l'organisation de l'exil d'une partie de la jeunesse réunionnaise suspectée d'être une force de changement sensible aux idées des communistes réunionnais, le pouvoir créa les conditions de l'émergence d'une nouvelle classe sociale dotée d'un pouvoir d'achat suffisant pour se payer des produits importés fabriqués en France. Alimentée par les transferts publics, l'arrivée massive de fonctionnaires venus de France amenait également un nouveau mode de vie présenté comme une référence. Le développement des services a donc changé les modes de production. Ceci a logiquement impacté sur la superstructure qui vit changer ses cadres. Apparemment, cette classe sociale créée par les transferts publics prit la direction de la superstructure. Il suffit de constater sa contribution importante aux élus du Conseil départemental ou dans les mairies. A La Réunion, ce sont souvent des membres des classes dominées qui ont intégré cette classe sociale issue de l'intégration de La Réunion à la France. Il faut reconnaître ici que par cette intégration, la superstructure s'est renforcée, car aux yeux des plus pauvres, elle peut jouer le rôle d'ascenseur social et trouve alors sa justification. Mais ce changement de cadres n'a-t-il pas signifié une régression de l'autonomie de La Réunion, et donc du pouvoir réel de la classe à la direction de la superstructure ? Au 19e siècle, la décision de construire un port et un chemin de fer a été assumée par l'ancienne classe dominante. Aujourd'hui, une telle initiative ne pourrait se faire sans le soutien appuyé de Paris et de l'Europe. C'est ce que montre le financement du chantier de la NRL. Aussi, la direction politique de la superstructure

ne peut se passer de l'accord de Paris pour aménager l'infrastructure. Ainsi, la superstructure peut alors encore plus facilement remplir la mission qui lui est assignée : garantir une paix sociale pour préserver les intérêts français dans cette région du monde.

### Consommer comme un Occidental : la promesse de la superstructure

Il semble donc évident que pour que La Réunion mette fin à un cycle qui l'a conduit dans la crise actuelle, la superstructure doit sauter. Dans une société, c'est l'élément le plus dynamique qui est le plus à même de le faire, c'est-à-dire les masses populaires exploitées. Mais dans le cas de La Réunion, ces masses populaires exploitées ont été en partie déplacées en France avec le BUMIDOM et continuent de l'être avec d'autres dispositifs, ou sont condamnées à rester sans travail parce que le système économique en place à La Réunion peut fonctionner avec la moitié de sa population active.

Mais ces masses exploitées sont intégrées dans la société de consommation. Un pauvre consomme ce que le système lui permet de consommer, mais il consomme. L'illusion est entretenue par un système bancaire qui permet d'acheter même lorsque l'on en a pas les moyens. En conséquence, les pauvres peuvent craindre de perdre si la superstructure s'effondre.

C'est sans doute là que se situe une victoire provisoire de la superstructure mise en place à La Réunion : faire croire aux pauvres qu'ils ont à perdre dans le changement. N'est-ce pas là que réside une partie de l'explication du boycott des élections par la majorité de la population réunionnaise comme lors du premier tour des municipales, de la présidentielle, des départementales, des régionales et des législatives ?

**M.M.**

## Élections suspendues à l'Université de La Réunion : annulation de 4 scrutins sur 30

**Un communiqué de l'Université de La Réunion annonce l'annulation de 4 scrutins suite à des recours. L'ensemble du processus électoral est suspendu.**

Tous les quatre ans, les élections universitaires permettent de renouveler l'ensemble des représentants des personnels et des étudiants dans les conseils centraux de l'université : le conseil d'administration (CA), la commission de la recherche (CR) et la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil académique (Cac).

Les deux scrutins qui composent cette élection se sont tenus le jeudi 24 septembre 2020 (scrutin des étudiants, soit 16 232 électeurs) et le vendredi 25 septembre (scrutin des personnels, soit 1489 électeurs).

Trois recours ont été déposés devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), deux par la liste Nouvel Élan et un par le syndicat FER (Fédération des étudiants de La Réunion).

Le mercredi 14 octobre, la CCOE a rendu sa décision concernant ces trois recours :

- Le recours sur le scrutin étudiant a été rejeté, pour cause d'irrecevabilité ;
- Le recours sur le scrutin du collège A du Conseil d'administration a abouti à l'annulation de ce scrutin au motif que 7 électeurs (sur 149) n'auraient pas été inscrits sur les listes électorales ;
- Le recours sur le Conseil académique a conduit à ce que la CCOE annule les résultats de 3 des

scrutins des 4 sur lesquels des recours ont été formés, au motif que la condition d'alternance de candidats de chaque sexe n'aurait pas été respectée.

Dans le détail, cela impacte :

- La Commission recherche, collège A secteur 1 (Professeurs du secteur Droit-Économie-Gestion) : scrutin annulé ;
- La Commission recherche, collège A secteur 4 (Professeurs du secteur Santé) : scrutin annulé ;
- La Commission formation et vie universitaire, collège A secteur 2 (Professeurs du secteur Lettres, Sciences Humaines et Sociales) : scrutin annulé ;
- La Commission formation et vie universitaire, collège A Secteur 3 (Professeurs du secteur Sciences et Technologies) - scrutin non annulé.

Sur les 30 scrutins qui composent les élections au sein de l'Université de La Réunion, 4 sont donc annulés.

Les décisions de la CCOE, dont l'établissement prend évidemment acte, peuvent être contestées devant le tribunal administratif de La Réunion dans un délai de six jours, à compter du 15 octobre 2020.

Il appartiendra à l'Université de La Réunion de prendre au terme de ce délai les dispositions nécessaires à la poursuite du processus de renouvellement de ses instances et de sa gouvernance. À ce stade, l'ensemble du processus électoral est suspendu. »

# Oté

## Kant a out zonm do byé ? Délivré nou ségnèr !

Matant Zélida la ékri justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité moin lé sir yèr soir ou la ékout nout ti prézidan apré anparl la lite kont lo kovid. Mi éspèr ou la fine konprann sé in onm arivé : la pa lo kalité i koz pou kozé, sansa k'i koz la boush rouvèr, mé in l'antropnonèr bann gran shantyé konm i di. Konm bann zansien téi di sé in om de byé. Anplis ké sa kan pèrsone na pi d'solisyon, li, li trouv ankor. Alors ? Alors mi konpran bien zot bann rouj zot i yèm pa li par anvì, par zalouzri, épi pars zot i rann azot kont dann zot fonnkèr, li lé pli for k'zot. Antouléka, mi pé dir, moin pèrsone mi admir a li. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé po répons :

Mon vyé matant k'i koz la boush rouvèr, i étone pa moin ou néna bon konsidérasyon pou Prezidan-la épi ou i oi tout sort bon solisyon mèm kan li na pi arien d'nouvo pou propozé. Matant lé pa posib ou i lèss aou roul dan la farine par in boug konmsa avèk plis tourna dann son poilitik ké la rout Silaos-la rout kat san viraz konm in pé i di. Matant ou i rapèl lo pti kou d'mask k'i sèrv pa arien é dé-troi moi apré sé la solisyon dan la guèr kont l'onm invizib. Matant ou i rapèl la promèss goumant lo nonm li an réanimasyon pou pouss sa ziska douz mil ébin konbien néna zordi ? Sink mil, sis mil ? La pa fé d'ti matant. Ou i rapèl lo vaksin pou l'iotone ? Ousa i lé sète afèr la. Alor matant, la pa bézoin fé prann anou po d'shanm pou pla kouvèr, makaroni pou la bouzi. Tanka out zonm de byé, délivré nou ségnèr. Tok ! Pran sa pou ou !

*Justin*